

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

## Séance du 18 décembre 2025

L'an 2025 et le 18 décembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 décembre 2025.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

**Délibération N° 18-12-2025 / N°258**

Etaient présents les membres en exercice : 64

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Michel Seroux, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 86

Absents : Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Christian Delambre, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Benoit François, Jean-Paul Hémery, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, David Dubois suppléé par Bernadette Pezé, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, Dominique Verdel suppléé par Frédéric Jacquemelle, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents excusés : Florence Dambreville, Stéphane Gomès, Roland Descamps.

Absents ayant donné procuration : Lionel Cayet ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Michel Petit procuration à Gérard Nicolle, Christian Boucly ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Marie Bernard, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magali Jonard, Joël Tournel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Pierre Guillemant

**Titre de la délibération : Approbation du bilan à mi-parcours du plan climat air énergie territorial des Campagnes de l'Artois**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de l'Environnement,*

*Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,*

*Vu la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 5 Août 2009,*

*Vu la stratégie nationale bas carbone (SNBC)*

*Vu la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)*

*Vu le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)*

*Vu la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 Juillet 2010,*

*Vu la loi de la transition énergétique pour la croissance verte du 17 Août 2015,*

*Vu l'article 118 de ladite loi,*

*Vu l'article L229-26 du Code de l'Environnement,*

*Vu l'appel à projet « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte »,*

*Vu la délibération de prescription du Plan Climat Air Énergie*

*Vu la délibération d'approbation du PCAET en date du 16 Décembre 2021*

**Considérant ce qui suit :**

**Contexte :**

Par délibération du 14 Septembre 2017 la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a prescrit l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) conformément à l'article L229-26 du code de l'Environnement et de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) du 17 Août 2015.

Le PCAET est l'outil de coordination de la transition énergétique sur le territoire. À la fois stratégique et opérationnel, ce plan est établi pour 6 ans et s'articule autour de plusieurs axes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration de la qualité de l'air

- La réduction des consommations d'énergie
- Le développement des énergies renouvelables

**Pour rappel, il a été approuvé par délibération le 16 décembre 2021 en Conseil communautaire et se décline en 8 axes, 27 objectifs et 45 actions.**

Réglementairement, il doit être mis à jour tous les 6 ans et un bilan à mi-parcours de l'exécution, soit au bout de 3 ans (décembre 2021- décembre 2024), doit être réalisé (L.224.34 du CGCT et R.229.51 du code de l'environnement). Ainsi, un travail a été produit en interne durant l'année 2025 afin de réaliser un bilan qualitatif et quantitatif du PCAET à mi-parcours. Ce document a pour vocation :

- d'établir un état d'avancement des actions au regard des moyens engagés et des dynamiques du territoire ;
- Produire un support de communication permettant d'apporter aux élus un retour sur les actions menées et de redynamiser la mise en œuvre du PCAET auprès des acteurs du territoire ;
- Ajuster la mise en œuvre du plan d'action pour les trois années à venir au regard des évolutions du territoire ;
- Anticiper l'évaluation finale et la révision du PCAET à 6 ans (2021-2027).

### **Résultats globaux :**

Depuis décembre 2021, le PCAET affiche une progression encourageante, avec 44 % des actions déjà engagées. Les avancées réalisées témoignent d'une mobilisation réelle des acteurs et d'une intégration progressive des enjeux climatiques dans les différentes actions menées sur le territoire. Si certaines actions nécessitent encore un renforcement ou une coordination accrue, les efforts en cours posent des bases solides pour atteindre les objectifs fixés d'ici la fin du PCAET.

L'intégralité du bilan de mi-parcours est annexée à la présente délibération.

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau du 10 décembre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le bilan mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes démarches relatives au bilan de mi-parcours du PCAET

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 23/12/2025 et publication ou notification du 23/12/2025

